

LE PLAN PRÉVISIONNEL DE VERSEMENT ANNUEL D'AFIBEL

Vous découvrez dans un courrier d'AFIBEL un plan prévisionnel de versement annuel : 12 dates d'émission d'un chèque de 500€, soit un total de 6.000€. Une note signée d'A. DESCQ, Directeur financier, précise : « Vous venez de recevoir la preuve formelle que vous avez d'ores et déjà gagné un chèque bancaire au 1^{er} tour du Grand prix final des 12 x 500 € ».

Le Réseau anti-arnaques a décrypté pour vous le contenu de cette opération promotionnelle :

- ⇒ Effectivement un chèque de 6000 € est prévu à un seul gagnant
- ⇒ Une dotation de 15.000€ est également prévu : un chèque de 1000€ à un autre gagnant, le reliquat de 14.000€ étant partagé entre tous les autres participants. Toutefois, compte tenu du succès attendu, un chèque minimum de 2€ sera versé à chacun.
- ⇒ Le règlement complet prévoit la possibilité de remplacer ce chèque de 2€ par « un autre avantage »;
- ⇒ Attendez-vous donc à recevoir un bon d'achat de 2€ ou plus, ce qui constitue un piètre lot pour le client, et une belle économie pour AFIBEL.

Inutile de participer à cette loterie commerciale : le jeu n'en vaut pas la chandelle.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)